

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 303

Artikel: Quand les radicaux préparent les élections... et la crise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028484>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand les radicaux préparent les élections... et la crise

Gouvernemental, national, responsable : de quelles étiquettes le parti radical genevois ne s'est-il lui-même pas affublé ? Dans une déclaration qui se veut fracassante, ce même parti annonce qu'il refusera en bloc le budget cantonal pour 1975. Au nom d'un examen soit disant approfondi de la situation actuelle, il emboîte donc le pas aux Vigilants et à l'Alliance des indépendants dans leur rôle d'aboyeurs patentés de la République. Tous les slogans éculés de ces formations sont repris : la réforme fiscale (dont nous avons dernièrement montré les limites. Réd.) est rejetée parce qu'injuste ; l'indexation des salaires crée l'inflation ; le salut viendra d'un blocage de l'effectif des fonctionnaires ; pour couronner le tout, grands travaux et achats de terrains sont également dans le collimateur ; et la perspective générale : le Canton de Genève est au bord de la faillite et les années à venir ne peuvent qu'être noires. Bref, la couleur est annoncée : le parti radical opte pour les plate-bandes nationalistes.

Irresponsable

Une nouvelle étiquette dès lors s'impose donc : le parti radical est devenu un parti irresponsable. Ce qualificatif doit traduire aussi avec du retard la

somme des aberrations politiques que les radicaux ont commis, depuis des années, et notamment dans la période d'après guerre où ils tenaient les rênes du pouvoir. C'était alors le règne du laisser-faire sous le signe de doctrines économiques adéquates, des équipements collectifs au compte-goutte et du bradage des terrains publics. Toutes lacunes qu'il a fallu et qu'il faut encore payer.

Dans ces conditions, le silence radical aurait été de rigueur. Mais non, les radicaux en rajoutent ; ils donnent des leçons d'équilibre budgétaire ; ils attisent les frustrations de petits bourgeois et pêchent des voix dans les eaux du catastrophisme.

Un premier coup de semonce

En 1961 déjà, ce parti avait reçu une sérieuse semonce de la part des électeurs. Et en fait de crise, il se pourrait bien qu'il soit de nouveau le premier touché.

PS — Le conseiller d'Etat Schmitt, dont les vertus policières n'ont pas été jugées suffisantes pour une carrière fédérale, préside maintenant les destinées de l'économie genevoise. Si l'on approuve l'attitude de son parti et le malthusianisme économique qui en est le sous-bassement, il ne lui reste plus, en bonne logique, qu'à faire ses valises...

La leçon de Lip

En France, le 14 octobre dernier intervenait un accord entre patronat et syndicats sous l'égide du gouvernement, et qui prévoyait notamment de dédommager les victimes des crises économiques, qu'elles aient perdu leur emploi pour des motifs d'ordre structurel aussi bien que conjoncturel : les salariés au chômage forcé devaient ainsi recevoir des allocations pendant un an, pour un montant équivalent au salaire net ou à 90 % du salaire brut.

En Italie, après qu'un premier accord avait été négocié chez Fiat, étaient signées des conventions

entre patronat et syndicats dont les effets devaient se faire sentir à longue échéance ; les points principaux des négociations : le salaire garanti (toutes les heures de travail réglées à 93 % en cas de suspension de l'activité) et la durée d'intervention de la caisse-chômage (allocations différenciées selon les circonstances de la fermeture des entreprises concernées).

Un pis-aller

En Suisse, en l'absence d'un accord fondamental sur la façon de remédier aux conséquences néfastes de la crise sur l'emploi, on se contente de dispositions partielles touchant aux indemnités de

chômage. Pour le reste, le patronat s'applique à donner aux dispositions prises en cas de difficultés toute l'imprécision nécessaire lors de leur publication. Juste assez pour inquiéter, pas assez pour rendre inéluctables des nouvelles négociations entre partenaires sociaux.

Ainsi, dans la métallurgie genevoise. Des licenciements modérés interviennent, groupés par paquets successifs ; la compensation non intégrale du renchérissement est prévue, mais selon des modalités suffisamment floues pour ne pas trop alerter l'opinion. Sodeco réduit les horaires de travail... et réduit naturellement les salaires. La Sip licencie trente-deux employés (en un premier temps ?) et renonce à la compensation du renchérissement, mais sans donner les perspectives réelles de ces mesures.

La leçon de ce manque de précision et de cette absence totale de transparence, les travailleurs de chez Lip l'ont tirée : il n'y a pas de raison de croire sur parole la direction d'une entreprise annonçant des difficultés en cette période de stagnation de l'économie. Un contrôle des travailleurs sur la gestion passée et à venir s'impose systématiquement. Tant que ce préalable n'est pas satisfait, toutes les mesures de « compression », d'« économies » ou autres sont inacceptables.

A nos abonnés

Comment épargner du travail supplémentaire à l'administration de « DP » ? Tout simple ! En nous versant avant le 5 février, si vous ne l'avez pas encore fait (!), le montant de l'abonnement pour 1975 (40 francs - CCP 10-15527). Autant de rappels qui ne seront pas envoyés par la poste...

PS — Même délai, 5 février, pour les abonnements-cadeau : 60 francs pour régler son dû et offrir à une personne de son choix un an de « Domaine Public » (nom du bénéficiaire en capitales au dos du bulletin de versement).